09/04/2009

NOTICE DESCRIPTIVE DE RECEPTION COMPLEMENTAIRE DES VEHICULES IVECO
TYPES 65J18B43Z

Réalisée par: **VEHIXEL TROUILLET CONSTRUCTEUR** Zone d'Activités 01340 ATTIGNAT

Ces véhicules ne respectent pas les règles de construction des véhicules affectés au service de transport public.

O.GENERALITES

0.1. Constructeur : IVECO FIAT SPA TURIN (Italie)
0.1.1. Représentant accrédité en FRANCE : IVECO France SA 6 Rue Nicolas COPERNIC 78190 TRAPPES

0.2 Constructeur de la 2ème étape : VEHIXEL TROUILLET CONSTRUCTEUR Zone d'Activités 01340 ATTIGNAT
0.2.2. Nature de la transformation : AUTOCAR

0.3. MARQUE IVECO

0.4. Désignation commerciale : APTINEO

0.5. Catégorie Internationale : M3

0.6. GENRE TCP

0.7. Types, variantes, versions : 65J18B43Z47
Versions de transformation : 34, 31, 27+1UFR
0.7.1 Décodage des TVV : Voir notice du véhicule de base
1 UFR : Nombre de personne en fauteuil roulant pouvant être accueillie.

0.8. PUISSANCE ADMINISTRATIVE : 65J18B43Z 10CV

1. CONSTITUTION GENERALE Voir notice descriptive du véhicule de base.

2. MASSES ET DIMENSIONS : Au sein de la présente notice les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière (m et kg).

Types variantes	65J18B43Z		
Versions de transformation	34	31	27+1UFR
2.1 Masse en charge maxi admissible dans l'Etat (PTAC)	6500		
2.2 Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTRA)	Voir notice descriptive du véhicule de base.		
2.4 Masse en charge techniquement admissible	6500		
2.5 Charges maximales admissibles			
2.5.1 Sur essieu 1	Voir notice descriptive du véhicule de base.		
2.5.2 Sur essieu 2	Voir notice descriptive du véhicule de base.		
2.6 Voie Avant	Voir notice descriptive du véhicule de base.		
2.7 Voie Arrière	Voir notice descriptive du véhicule de base.		
2.8 Empattement	4,750		
2.9 Masse à vide du véhicule en ordre de marche*			
2.9.0 Total	4100	4060	4260
2.9.1 Sur l'essieu 1	1560	1540	1580
2.9.2 Sur l'essieu 2	2540	2400	2680
2.10 Porte à faux AV	Voir notice descriptive du véhicule de base.		
2.11 Porte à faux AR hors tout	3,062	2,762	
2.12 Longueur hors tout	8,810	8,510	
2.13 Largeur hors tout	2,290	2,290	

* Masse à vide maxi sans l'option ralentisseur électrique.

Nota : Pour le montage d'un ralentisseur, se référer au nota du chapitre 2 de la notice descriptive du véhicule de base.

3. MOTEUR
Voir notice descriptive du véhicule de base.

3.20. Niveau sonore au point fixe

3.20.1. Valeur du niveau sonore :
77 dB(A)

3.20.2. Régime de rotation lui correspondant.
65J18B43Z: **2625 tr/mn**

3.20.3. Position de la sortie d'échappement :
A l'arrière coté gauche

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT
Voir notice descriptive du véhicule de base.
4.1. Boîte mécanique manuelle
4.4. Démultiplication de la transmission :
Voir notice descriptive du véhicule de base.
Rapports de pont couverts par les essais de niveau sonore : 3.9, 4.1, 4.3, 4.4, 4.5, 4.7, 4.8, 5.1

5. SUSPENSION
Voir notice descriptive du véhicule de base.

6. DIRECTION
Voir notice descriptive du véhicule de base.

7. FREINAGE
Voir notice descriptive du véhicule de base.

8. CARROSSERIE
8.1 Carrosserie :
8.1.1 Les véhicules peuvent recevoir (en fonction de l'équipement) les options suivantes :
- Climatisation, Chauffage additionnel
- Banquette arrière rabattable dans la version 31 uniquement (permet d'installer une soute de 1m³ derrière les sièges repliés. Les bagages sont retenus par un filet de protection)

8.1.2 Aménagements particuliers :
- Soute arrière dans la version 31 uniquement
- un emplacement pour une personne en fauteuil roulant avec ancrages pour la fixation du fauteuil et de la personne (selon PV UTAC 00/00419 et 05/01208)
- un hayon latéral arrière pour accès à la personne en fauteuil roulant dans la version 27+1UFR.

8.2 Matériaux constituant la carrosserie
8.2.1 Nature : Structure tubulaire recouverte d'aluminium et de polyester.
8.2.2 Protection contre l'incendie : Oui

8.3 Nombre de places assises (adultes et enfants) :

Versions	Assises (y compris conducteur)	Strapontins	Debout	Total
34	34	0	0	34
31	31	0	0	31
27+1UFR	27 + 1 fauteuil roulant	0	0	28

Dans le cas où l'option banquette rabattable (cf. 8.1.1) est repliée, elle supprime 4 places assises.

8.4 Sièges
8.4.1. A l'avant :
Siège conducteur : Voir notice descriptive du véhicule de base.
8.4.2. A l'arrière :

Homologation sièges ESTEBAN :

DESIGNATION	CEINTURE
CIVIC	2 ou 3 points
FR98	2 ou 3 points
Banquette arrière rabattable (cf 8.1.1)	Ceintures 2 points aux 2 sièges gauche Ceinture 2 ou 3 points aux 2 sièges droit

Sont exclusivement en ceintures 3 points les sièges :
Avant gauche et droit

8.5 Nombre de portes
8.5.1. Voir tableau ci-dessous.
8.5.2. Arrière : Voir tableau ci-dessous.

VERSIONS	PORTES PLACEES SUR LES FACES LATERALES			PORTE SUR LA FACE AR
	Avant gauche	Avant droite	Arrière droite	
34, 31 et 27+1UFR	1X	1N	1S	aucune

8.5.3 Fermeture :
En option, possibilité de verrouillage de la porte arrière commandé par le chauffeur afin de permettre le transport d'enfants non accompagnés.
Type de porte et commande
N - Porte de service : Louvoyante, pliante, battante électrique
S - Porte de secours : Louvoyante, battante
X - Autre porte
0 - Pas de porte

8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres
Fenêtres de secours :
- deux baies sur face latérale gauche
- une baie sur face latérale droite
Mode d'ouverture : marteau brise glace

8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté
8.7.2 Vitres latérales: verre trempé
8.7.3 Lunette arrière : verre trempé

8.8 Equipement des places assises en ceintures de sécurité :
8.8.1. Places avant :
Siège chauffeur : Voir notice descriptive du véhicule de base.
8.8.2. Places arrière :
Voir point 8.4.2

8.9. Dispositif de protection latérale : Assuré par la carrosserie
8.10. Dispositif de protection contre l'encastrement :
8.10.1. Avant : sans objet
8.10.2. Arrière : assuré par la carrosserie.
8.11. Dispositif anti-projections : sans objet

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION
9.1 Feux de route : 2
9.2 Feux de croisement : 2
9.3 Feux de position :
9.3.1 Avant : 2 incorporés aux feux de croisement
9.3.2 Latéraux..... : 3 indépendants par coté
9.4 Feux position arrière : 4
9.5 Indicateurs de changement de direction
9.5.1 Avant : 2 indépendants
9.5.2 Arrière : 2 groupés aux feux rouges + 2 en partie supérieure
9.5.3 Latéraux : 2 indépendants
9.6. Feux stop : 2
9.6.1. Troisième feu stop central : 1
9.7. Éclairage de la plaque d'immatriculation: 2 indépendants
9.8. Dispositifs réfléchissants
9.8.1. Avant : non
9.8.2. Arrière : 2 indépendants
9.8.3. Latéraux : 3 incorporés aux feux de position latéraux
9.9. Feux de détresse : Par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction
9.9.1 Signal de détresse enfants en option
9.10. Feux de marche arrière : 1 indépendant
9.11. Feux de brouillard
9.11.1. Avant : 2 indépendants en option
9.11.2. Arrière : 1
9.12. Feux d'encombrement
9.12.1 Avant : 2
9.12.2 Arrière : 2

10. DIVERS
10.1.1 à 10.1.5. : Voir notice descriptive du véhicule de base.
10.1.6 : Extincteur : 1
10.1.7. Chauffage autonome à combustible liquide en option.
Combustible utilisé : GO
10.1.8 Equipement particulier :
. Plaques et inscriptions réglementaires
. Eclairage des marches à l'ouverture des portes
. Un coupe circuit
. Tous les circuits sont protégés par un fusible Indépendant.
. Les circuits regroupant plusieurs appareils de faible consommation sont protégés par un fusible d'au maximum 16A.
. Poignée à la porte de service
. Un extincteur
. Une boite à pharmacie et une lampe portative (éventuellement fournies par l'utilisateur)
. Pictogrammes " transport d'enfants " amovibles : en option
. Un dégivrage pour le pare-brise
. Eclairage intérieur non éblouissant pour le conducteur
. Un pare-soleil

10.2. Marques d'identité :
10.2.1 à 10.2.5. Voir notice descriptive du véhicule de base.
10.3. Marques et identité du transformateur :
10.3.1. Emplacement de la plaque du transformateur : à côté de la plaque du constructeur (sur la traverse avant).
10.3.2. Structure de numérotation de transformation :
810 : Aptinéo
000 : incrémentation pour toute nouvelle commande.
10.3.3. Le numéro de transformation commence à : 810121

11 .VISITE TECHNIQUE :
Voir notice descriptive du véhicule de base.

PROCES VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du constructeur de la 2ème étape Véhixel - ZA - 01340 Attignat, que les véhicules
de catégorie internationale : M3
genre : TCP

marque : IVECO,
dont les types – variantes –versions suivent 65J18B43Z47
versions de transformation : 34 – 31 – 27+1UFR

livrés carrossés, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

Cette extension est motivée par :
- l'adjonction de la version de transformation 34.

Nota(s) : les 3 versions de transformations réceptionnées ne respectent pas les règles de construction des véhicules affectés au service de transport public.

Mention(s) particulière(s) : néant

Vu, approuvé et enregistré sous le numéro : L-0257-05-04

LYON, le 24 juin 2009

Pour le Directeur régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement,
l'Ingénieur de l'Industrie et des Mines,
attaché à la division des contrôles techniques :
Signé A DANIERE

Fait à VIRIAT le 15 juin 2009

Le Technicien Supérieur Principal de l'Industrie et des Mines
L. CASAUBIEILH

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous, soussignés VehiXel Trouillet Constructeur, constructeur de la 2e étape, certifions

a) que le véhicule prêt à l'emploi :

D1) Marque	IVECO		
D2) Type variantes et versions Versions de transformation (1)	65J18B43Z ~~34~~	31	~~27+1UFR~~
D3) Dénomination commerciale	APTINEO		
E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type (2) :	ZCFC65D0005800232		
F1) Masse en charge techniquement admissible (kg) (2) :	Voir certificat de conformité du véhicule de base.		
F2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) :	6500		
F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg) :	Voir certificat de conformité du véhicule de base.		
G) Masse en service (G1 + 75 kg) (2) :	4135		
G1) Masse à vide national (PV) (kg) (2) :	4060		
J) Catégorie internationale :	M3		
J1) Genre national :	TCP		
J3) Carrosserie (désignation nationale) :	CAR		
K) Numéro de la réception par type :	L-0257-05-04		
P1) Cylindrée :	Voir certificat de conformité du véhicule de base.		
P2) Puissance nette maximale (kW) :	Voir certificat de conformité du véhicule de base.		
P3) Source d'énergie	Voir certificat de conformité du véhicule de base.		
P6) Puissance administrative :	Voir certificat de conformité du véhicule de base.		
Q) Rapport puissance / masse (uniquement pour motocycle) (kW/kg)	Sans objet		
S1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) (véhicule à nombre de places variable)	~~34~~	31	
U1) Niveau sonore à l'arrêt (dB[A]) :	77 dB(A)		
U2) Régime du moteur lui correspondant ((min^{-1}) :	2625 min^{-1}		
V7) CO2 (g/km) :	Voir certificat de conformité du véhicule de base.		
V9) Classe environnementale :	Voir certificat de conformité du véhicule de base.		

est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota)

b) que le véhicule sort de nos usines le : 09/2009
pour être livré à (nom et adresse de l'acheteur, ou à défaut du concessionnaire) :

NOTA: Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès verbal de réception du type et le certificat de conformité du véhicule de base.

Rappel :
Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R317-15 à R.317-17 et R.318-1 à R.318-5 du Code de la Route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire), doit faire l'objet :
- d'une déclaration à la Préfecture :
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.

ATTESTATION D'EQUIPEMENT

Le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus, sort de nos usines équipé :

a) de ralentisseur électromagnétique (si oui poids majoré de 220 kg. La charge maxi de l'essieu arrière reste à 5000 kg maxi) :
~~OUI~~ . NON (1)
Si oui la masse du ralentisseur est comprise dans la masse à vide nationale (PV).

b) Véhicule équipé de 30 sièges (hors conducteur), type CIVIC (2)

c) Véhicule équipé de la banquette rabattable (cf. 8.1.1) ~~OUI~~ NON (1)

d) Véhicule équipé d'option spécifique permettant le transport d'enfants non accompagnés (Verrouillage conforme à l'article 51 de l'arrêté du 2 juillet 82 modifié sur porte AR) : OUI . ~~NON~~ (1)
Si non, la présence d'un accompagnateur est obligatoire à proximité de la porte arrière.

e) Véhicule équipé de feux de détresse enfants : OUI ~~NON~~ (1)

f) Numéro de transformation : 810162 (2)

g) Véhicule équipé d'un chauffage autonome (conforme à la directive 2001/56 / CE) : oui ~~non~~ (1)

(1) Rayer les mentions inutiles. (2) A compléter

Attignat, le 09 septembre 2009

Vehixel
ZONE D'ACTIVITE
01340 ATTIGNAT
Tél 04 74 25 10 96
Siret 321 005 548 00029 NAF 342 A